Attestation d'Agrément pour dispenser les Certifications de branche APS

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des organismes de prévention et de sécurité

18-20 rue Edouard Jacques 75014 PARIS WEB: www.lapreventionsecurite.org

	í		
N	OHIC	soussignés	•
1 4	Ous	30033141163	

la CPNEFP, attestons par la présente que l'organisme de formation :

ACADEMY DE LA FORMATION - SARL DEP

Adresse de réalisation : 130, rue longue mare 50110 CHERBOURG EN COTENTIN

a été agréé par la Commission Nationale Paritaire d'Agrément et de Certification (CNPAC) de la CPNEFP, qui s'est réunie le 13/01/2023

Pour dispenser les Certifications de branche APS de la Branche prévention et sécurité privée :

Sous le Numéro d'agrément :

5022101301

Valable jusqu'au 13/01/2026

L'organisme de formation s'engage à respecter l'ensemble des exigences résultant du cahier des charges validé par la CPNEFP et ce, pendant toute la durée de son agrément.

Fait à Paris le 17/01/2023 pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la Présidence,

La CPNEFP

